

BREVE N° 2019-10


La Signalisation d'Information Locale (S.I.L.)

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,
Messieurs les Présidents de communautés de communes,
Mesdames et Messieurs les secrétaires de Mairie,

En 2017, l'Assemblée départementale a voté son schéma directeur départemental de signalisation touristique. Dans le cadre de ce schéma, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et établissements publics intercommunaux une charte sur la mise en œuvre de la Signalisation d'Information Locale (S.I.L.), afin de les aider dans l'exercice de leur compétence d'information routière.

A travers ce dispositif, il est proposé de mettre en place une ligne esthétique commune apportant plus de lisibilité à l'utilisateur dans le respect de la réglementation sur la signalisation routière.

Les couleurs permettront ainsi une harmonisation sur le territoire des Communes et E.P.C.I qui adopteront cette charte. Le Département accompagne financièrement les collectivités qui mettront en œuvre un projet de S.I.L. conforme à la charte.

Vous trouverez toutes les informations et documents nécessaires via le lien <https://www.indre.fr/tourisme-l'indre-ouvre-ses-portes>, onglet .

Vous trouverez également en pièce jointe, une plaquette récapitulative concernant la mise en œuvre ainsi que la fiche synthétique relative aux modalités d'obtention d'une subvention par le Département.